

Territoires urbains Portrait financier

SEPTEMBRE 2020

Édition n°5

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES




LA
BANQUE
POSTALE
COLLECTIVITÉS
LOCALES

Édito

Cette 5^{ème} édition de Territoires urbains - Portrait financier s'inscrit dans le droit fil des éditions précédentes : proposer un panorama budgétaire et financier des interventions communales et intercommunales au sein des 80 territoires urbains métropolitains.

Année après année, nous nous attelons à mettre en œuvre une approche novatrice - la double consolidation des comptes entre, d'une part, budgets communaux et budgets intercommunaux, d'autre part, budgets principaux et budgets annexes -, et à enrichir le document en tenant compte des faits majeurs de l'actualité.

S'agissant de cette édition 2020, la première partie de l'étude est établie à partir des derniers comptes disponibles -ceux de l'exercice 2019- et sur le périmètre désormais stabilisé des territoires urbains rassemblant près de 30 millions d'habitants. Le lecteur y trouvera l'évolution des principaux agrégats correspondant aux budgets de 2 869 communes et de 80 groupements intercommunaux (cartographiés à la page 4).

L'exercice 2019 marque une nouvelle étape dans l'affermissement des grands équilibres financiers des territoires urbains : alors que l'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue au rythme de l'inflation, ce sont 2,8 Md€ d'investissements supplémentaires (+ 15 %) qui ont été réalisés, avec une quasi-stabilité du niveau d'endettement (+0,2Md€, soit + 0,3 % d'évolution de l'encours de dette consolidé).

Certes, une bonne santé financière ne saurait constituer une politique publique en tant que telle, mais elle s'avère précieuse pour faire face à l'impact sans précédent que la crise sanitaire a, dès 2020, sur les budgets locaux.

La seconde partie de l'étude est précisément intitulée : « les particularités des territoires urbains face à la crise sanitaire ».

Pertes de produits fiscaux et de recettes tarifaires, dépenses supplémentaires ayant dû être engagées, ... : les effets de la crise sanitaire dépasseront malheureusement le seul exercice 2020. Vouloir en évaluer l'impact est par conséquent prématuré ; pour autant il nous est apparu important de chercher dès à présent à documenter la sensibilité des grandes collectivités au choc économique et financier que nous vivons depuis six mois.

Aussi, des focus sont proposés sur les principaux impôts afin de permettre d'apprécier les conséquences de leurs baisses sur la capacité d'épargne des territoires urbains. Établir que, par exemple, pour 10% des groupements, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dépasse 100 % de leur capacité d'autofinancement met en lumière le risque encouru par ces territoires quant à leurs futures capacités d'action.

Alors que le projet de loi de finances 2021 va très prochainement être discuté et que les parlementaires auront à apprécier les réponses que le texte apportera pour permettre aux territoires urbains d'être au rendez-vous de la relance, nous formulons le souhait que cette 5^{ème} édition puisse contribuer à documenter le débat public.

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Serge Bayard

Président de La Banque Postale Collectivités Locales

Avertissement

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de La Banque Postale Collectivités Locales et de France urbaine. Ce document est fourni à titre informatif.

La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine.

Sommaire

Présentation des territoires urbains	4
Les 80 territoires urbains en chiffres	6
Des dépenses marquées par la croissance des investissements	7
Des recettes de fonctionnement en hausse de 1,9 %	10
61 % des investissements financés par les ressources propres	12
Les territoires urbains d'outre-mer	14
Les particularités des territoires urbains face à la crise sanitaire	15
Le poids relatif de différents secteurs d'activité dans les territoires urbains	15
Zoom sur les secteurs du transport, de la fabrication de matériel de transport et de l'hébergement et la restauration	16
Analyse des disparités entre territoires	17
Sensibilité à une évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux	18
Sensibilité à une variation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	18
Sensibilité aux fluctuations de la taxe de séjour	19

Encadrés

La réforme de la dotation d'intercommunalité	12
Incidences de la crise sanitaire sur le versement mobilité	19

L'analyse consolidée des territoires urbains

La consolidation des budgets consiste à neutraliser les flux entre budgets principaux et budgets annexes et entre groupements et communes membres.

Les retraitements effectués ont porté sur :

- les remboursements de frais et mises à disposition de personnel,
- la prise en compte des excédents et déficits des budgets annexes dans les budgets principaux,
- les subventions aux SPIC,
- les flux financiers,
- les subventions d'investissement et participations entre communes et groupements,
- les reversements fiscaux,

- l'annulation des avances versées sur commandes d'immobilisations,
- la suppression des opérations pour compte de tiers portées par les communes dans les comptes consolidés communes / groupements.

En 2019, le retraitement des 2 949 budgets principaux et 2 671 budgets annexes s'est traduit par :

- 762 millions d'euros entre les budgets principaux et annexes des communes,
- 2,7 milliards d'euros entre ceux des GFP,
- 3,1 milliards d'euros entre collectivités (hors flux fiscaux et flux spécifiques à la MGP).

Présentation des 80 territoires urbains en 2019

Les territoires urbains étudiés, c'est-à-dire les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants de France métropolitaine, les communautés urbaines et les métropoles, sont au nombre de 80 en 2019, inchangé depuis 2017. Ils sont présents dans 55 départements, répartis sur 12 régions métropolitaines.

Une augmentation du nombre de communautés urbaines

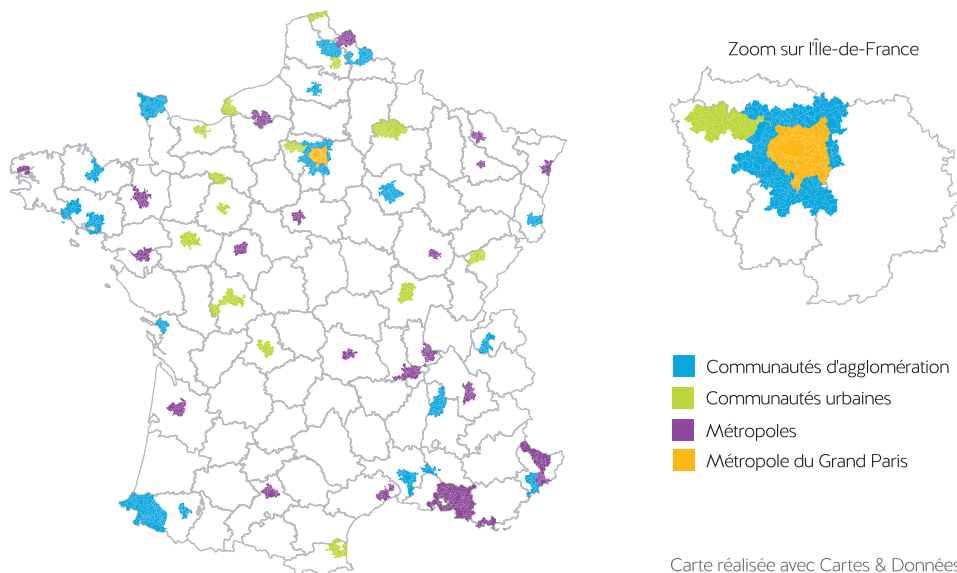
Si le nombre de territoires urbains est identique à l'année précédente, leur composition a cependant évolué en 2019 : les communautés d'agglomération sont désormais 33, contre 36 en 2018, à la suite de la transformation de 3 d'entre elles en communautés urbaines. Il s'agit des communautés Le Havre Seine

Métropole et Limoges Métropole, modifiées au 1^{er} janvier 2019, et celle du Grand Besançon, au 1^{er} juillet 2019.

Ces changements de statut portent désormais le nombre de communautés urbaines à 14, auxquelles s'ajoutent les 21 métropoles (hors Métropole du Grand Paris - MGP, mais y compris la Métropole de Lyon à statut particulier) et les 12 territoires au sein de la MGP : les 11 établissements publics territoriaux (EPT) et la Ville de Paris.

À noter que la commune de Paris est devenue au 1^{er} janvier 2019 une collectivité unique à statut particulier, créée par la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui exerce les compétences de la commune et du département de Paris. Elle est dénommée « Ville de Paris ».

Les territoires urbains étudiés en 2019



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

13 communes nouvelles

Ces territoires urbains regroupent 2 869 communes, soit 20 communes de plus qu'en 2018.

Cette progression masque deux phénomènes opposés :

- l'intégration de 37 communes à la suite du développement de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, ainsi que le

rattachement d'une commune supplémentaire à la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut,

- et la création de 13 communes nouvelles, issues de la fusion de 31 communes précédemment membres d'un territoire urbain. 10 territoires urbains sont concernés par une ou plusieurs fusions.

Ce sont les communautés d'agglomération qui regroupent le plus de communes membres, avec 44% du total, proportion toutefois en baisse (- 4 points) par rapport à 2018 à la suite des 3 modifications

de statut, conduisant les communautés urbaines à totaliser 23% des communes de l'échantillon. Les métropoles et la Métropole du Grand Paris couvrent 34 % des communes.

Description des territoires urbains étudiés¹

	Métropoles (hors MGP)	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Territoire de la MGP *	Total	% total
Nombre de groupements	21	14	33	12	80	
Nombre de communes	831	657	1 250	131	2 869	100%
Moins de 2 000 habitants	234	421	675	1	1 331	46%
De 2 000 à 5 000	189	127	236	6	558	19%
De 5 000 à 10 000	185	62	155	8	410	14%
De 10 000 à 100 000	200	39	180	111	530	18%
Plus de 100 000 habitants	23	8	4	5	40	1%
Population des communes	12 297 308	3 121 530	7 426 940	7 090 092	29 935 870	100%
Moins de 2 000 habitants	243 326	317 046	507 819	1 867	1 070 058	4%
De 2 000 à 5 000	634 952	385 148	773 548	25 720	1 819 368	6%
De 5 000 à 10 000	1 329 982	417 167	1 110 054	59 712	2 916 915	10%
De 10 000 à 100 000	4 419 196	852 669	4 503 600	4 337 367	14 112 832	47%
Plus de 100 000 habitants	5 669 852	1 149 500	531 919	2 665 426	10 016 697	33%

¹ Selon le statut au 1^{er} juillet 2019 des intercommunalités de France métropolitaine, source BANATIC

* MGP : Métropole du Grand Paris (11 Établissements Publics Territoriaux et la Ville de Paris)

29,9 millions d'habitants

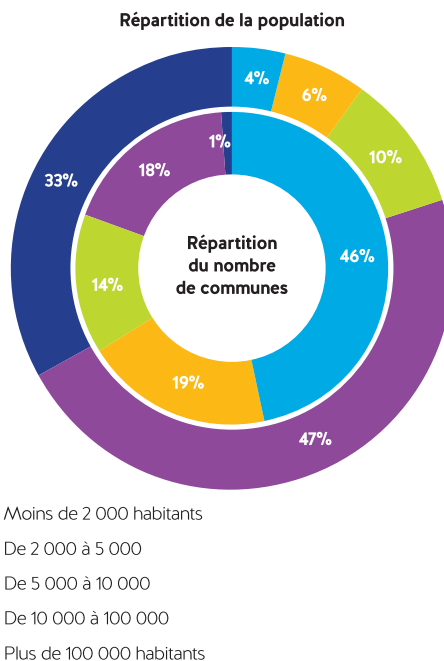
La population totale de ces territoires s'élève à 29,9 millions d'habitants, en légère croissance par rapport à 2018 (+ 0,4 %), soit 127 798 habitants supplémentaires.

Cette augmentation est en lien avec l'évolution du nombre de communes membres, mais l'intégration des 38 communes supplémentaires n'explique la hausse qu'à hauteur de 0,1 point.

Hors impact des fusions de communes, lesquelles bouleversent la répartition des communes entre les moins de 2 000 habitants et celles de 2 000 à 5 000 habitants, toutes les strates de communes ont en moyenne une légère croissance de leur population, excepté les communes de plus de 100 000 habitants qui enregistrent une légère baisse.

Ces dernières accueillent un tiers de la population des territoires urbains, alors même qu'elles ne représentent que 1 % du nombre de communes. A contrario, les communes de moins de 5 000 habitants, qui représentent les deux tiers des communes des territoires urbains, ne regroupent que 10 % de la population.

Répartition du nombre de communes et de la population par strates démographiques



Clé de lecture : les communes de moins de 2 000 habitants représentent 46 % du nombre de communes, et 4 % de la population.

Les 80 territoires urbains en chiffres

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et budgets annexes. Évolutions hors Ville de Paris)

Les finances consolidées des communes et groupements

	2018	2019	évol% ¹		2018	2019	évol% ¹
Recettes de fonctionnement (1)	67,2	71,7	+1,9%	Dépenses de fonctionnement (2)	56,2	60,1	+1,2%
Produits des services	7,5	7,7	+2,9%	Charges à caractère général	15,6	16,2	+4,0%
Recettes fiscales	42,4	46,5	+2,7%	Charges de personnel	26,2	26,9	+1,6%
Dotations et participations	14,3	14,4	+0,9%	Subventions & participations*	10,0	11,6	-0,9%
Autres recettes	3,1	3,0	-6,9%	Frais financiers	1,6	1,4	-8,3%
				Autres dépenses	2,8	3,9	-5,9%
Épargne brute (1)-(2)	11,0	11,7	+5,2%				
Recettes d'investissement	6,9	7,3	+5,1%	Dépenses d'investissement	17,4	20,2	+15,0%
Dotations et fonds divers	2,2	2,4	+6,7%	Dépenses d'équipement	15,2	17,6	+15,7%
Subventions reçues	2,3	2,7	+13,4%	Subventions versées	1,5	1,7	+9,2%
Autres recettes	2,3	2,3	-5,4%	Autres dépenses	0,8	0,9	+9,6%
Flux net de dette	-0,0	+0,5	-	Encours de dette au 31/12	62,0	62,2	+0,3%
Résultat de l'exercice	+0,5	-0,7	-	Trésorerie au 31/12	12,7	12,1	-4,1%

Les finances consolidées des communes

	2018	2019	évol% ¹		2018	2019	évol% ¹
Recettes de fonctionnement (1)	45,1	48,8	+1,0%	Dépenses de fonctionnement (2)	39,4	42,7	+0,3%
Produits des services	4,2	4,2	-1,4%	Charges à caractère général	8,8	8,9	+1,2%
AC-DSC**	7,7	7,6	-1,4%	Charges de personnel	21,6	22,0	+0,9%
Recettes fiscales (hors AC-DSC)	23,0	26,6	+3,3%	Subventions & participations*	6,2	7,9	-0,3%
Dotations et participations	8,2	8,3	+0,1%	Frais financiers	0,9	0,9	-8,3%
Autres recettes	2,0	2,0	-3,8%	Autres dépenses	1,9	3,0	-4,8%
Épargne brute (1)-(2)	5,8	6,1	+5,4%				
Recettes d'investissement	4,9	5,0	+1,4%	Dépenses d'investissement	9,8	11,6	+16,6%
Dotations et fonds divers	1,5	1,6	+7,6%	Dépenses d'équipement	8,6	10,1	+17,1%
Subventions reçues	1,5	1,7	+12,0%	Subventions versées	0,8	1,1	+25,5%
Autres recettes	1,9	1,7	-12,4%	Autres dépenses	0,4	0,4	-7,3%
Flux net de dette	-0,3	-0,3	-	Encours de dette au 31/12	35,1	34,7	-1,6%
Résultat de l'exercice	+0,5	-0,7	-	Trésorerie au 31/12	8,7	8,2	-3,6%

Les finances consolidées des groupements

	2018	2019	évol%		2018	2019	évol%
Recettes de fonctionnement (1)	32,3	32,9	+2,0%	Dépenses de fonctionnement (2)	27,0	27,4	+1,6%
nettes des reversements AC-DSC**	24,5	25,4	+3,6%	nettes des reversements AC-DSC	19,2	19,7	+2,8%
Produits des services	4,3	4,5	+6,0%	Charges à caractère général	7,0	7,5	+6,9%
Recettes fiscales	19,8	20,2	+2,1%	Charges de personnel	5,4	5,6	+3,4%
Dotations et participations	7,1	7,2	+1,2%	AC-DSC**	7,7	7,6	-1,4%
Autres recettes	1,1	1,0	-9,7%	Subventions & participations*	4,9	4,9	-0,3%
				Frais financiers	0,7	0,6	-8,1%
				Autres dépenses	9,0	8,8	-1,9%
Épargne brute (1)-(2)	5,3	5,5	+4,3%				
Recettes d'investissement	2,5	2,9	+16,2%	Dépenses d'investissement	8,0	9,1	+14,4%
Dotations et fonds divers	0,8	0,8	+5,1%	Dépenses d'équipement	6,6	7,5	+14,0%
Subventions reçues	1,2	1,5	+23,3%	Subventions versées	1,0	1,1	+12,6%
Autres recettes	0,5	0,6	+16,5%	Autres dépenses	0,4	0,5	+24,4%
Flux net de dette	+0,2	+0,7	-	Encours de dette au 31/12	27,4	28,0	+2,2%
Résultat de l'exercice	-0,0	-0,0	-	Trésorerie au 31/12	4,1	3,9	-4,7%

¹ Évolutions hors Ville de Paris en 2018 et 2019

* Subventions, contingents et participations obligatoires

** Attributions de Compensation et Dotations de Solidarité Communautaire versées par les groupements

Données consolidées, retraitées des flux croisés entre budgets principaux et budgets annexes

Sources : traitement La Banque Postale Collectivités Locales à partir des balances comptables 2018 et 2019 (provisaires) fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Périmètre : les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres en France métropolitaine

Composition intercommunale au 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} juillet 2019 : fichiers BANATIC, Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur

Des dépenses marquées par la croissance des investissements

Un budget moyen de 2 681 euros par habitant

Les budgets des territoires urbains métropolitains, c'est-à-dire les comptes des groupements et de leurs communes membres, consolidés des flux entre budgets principaux et annexes et entre collectivités, s'élèvent en 2019 à 80,2 milliards d'euros, soit 2 681 euros par habitant (2 573 euros par habitant hors territoire de la Métropole du Grand Paris¹).

À noter : la Ville de Paris ayant intégré au 1^{er} janvier 2019 les compétences du département de Paris, elle sera retirée systématiquement de l'analyse des évolutions, mais prise

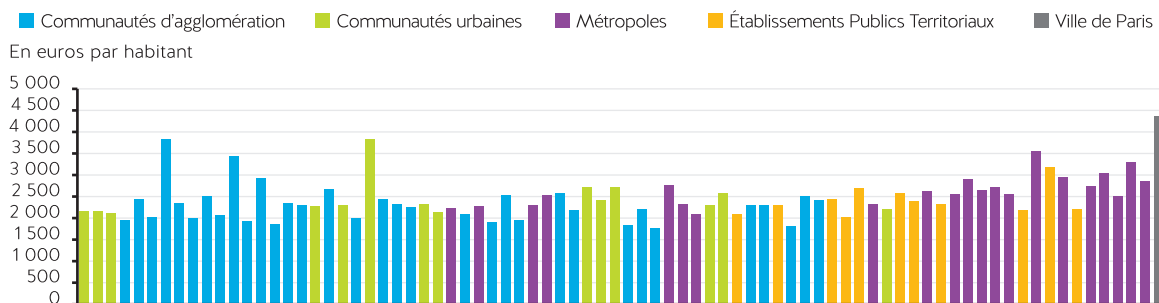
en compte dans les montants, sauf mention contraire. La métropole de Lyon (collectivité à statut particulier), intégrée aux métropoles, dispose des compétences départementales depuis 2015.

À titre de comparaison, les budgets moyens des 50 conseils départementaux (hors Ville de Paris et Métropole de Lyon) et des 11 conseils régionaux (hors Île-de-France) sur lesquels sont présents les territoires urbains, sont respectivement de 1 102 et 505 euros par habitant en 2019.

Individuellement, les budgets des territoires urbains s'échelonnent de 1 770 à 4 375 euros par habitant (3 834 hors Ville de Paris).

Budget total hors dette des 80 territoires urbains en 2019

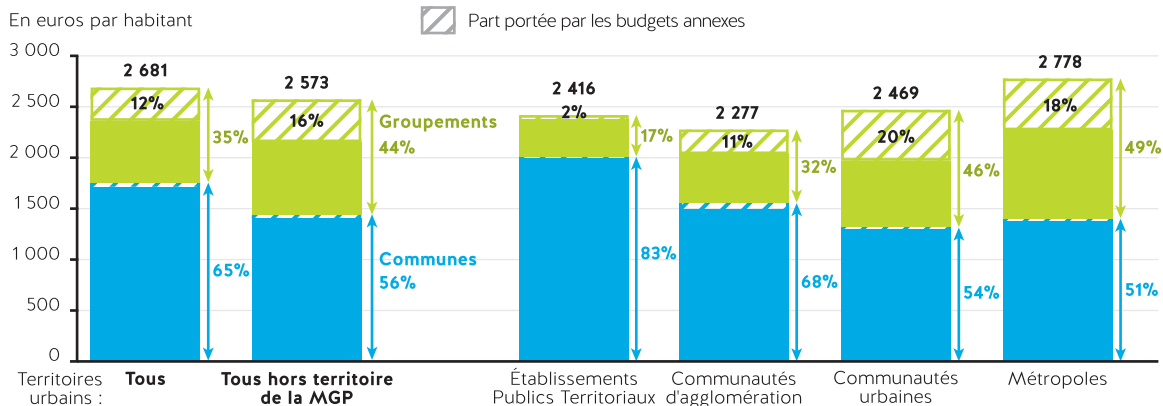
(triés par taille de population)



Les poids respectifs des communes et groupements au sein de ces territoires, tout comme leur volume d'intervention, peuvent varier en fonction de l'histoire de chaque intercommunalité, de son ancienneté, des projets en cours, de leurs compétences et de

leurs modalités de gestion (délégations de services majoritaires dans certains territoires, gestion en régie dans d'autres). Ainsi, le niveau des dépenses n'est pas directement corrélé à la taille des territoires.

Dépenses totales hors dette en 2019 par type d'intercommunalité



Hors territoire de la Métropole du Grand Paris, les dépenses totales hors dette (58,8 milliards d'euros) sont portées en moyenne à 56 % par les communes, pour un montant de 33 milliards d'euros.

Les groupements assurent quant à eux 44 % des interventions, 28 % dans leurs budgets principaux et 16 % dans leurs budgets annexes.

Par type d'intercommunalité, ce découpage diffère, les groupements portant en moyenne 49 % des interventions dans les territoires des métropoles (dont le budget total est de 2 778 euros par habitant), contre 32 % dans les territoires d'une communauté d'agglomération (2 277 euros par habitant).

Individuellement, ces proportions sont très variables d'un territoire à l'autre, les communes pouvant représenter de 38 % à 91 % du total des interventions, et les groupements assumant plus de la moitié des dépenses dans un territoire sur cinq.

Des investissements en hausse de 15,0 %

Les interventions des territoires urbains affichent une augmentation de 4,5 %¹ en 2019.

En moyenne, le budget est composé pour 74 % des dépenses de fonctionnement et pour 26 % des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette, proportion supérieure de 2 points à 2018.

En effet, l'année 2019 est marquée par une forte progression des dépenses d'investissement, tant du côté des communes (+ 16,6 %) que des groupements (+ 14,4 %), caractéristique d'une fin de cycle électoral, sans pour autant permettre d'atteindre le volume du mandat précédent. En 2019, le niveau global atteint 20,2 milliards d'euros, en hausse de 15,0 %.

Cette augmentation masque toutefois des disparités entre territoires, 12 d'entre eux connaissant une baisse de leurs investissements. Dans 8 de ces territoires, la diminution s'explique par un repli observé uniquement du côté du groupement, pour 2 d'entre eux il s'agit d'un recul du côté des communes et pour les 2 derniers, communes et groupement suivent la même tendance.

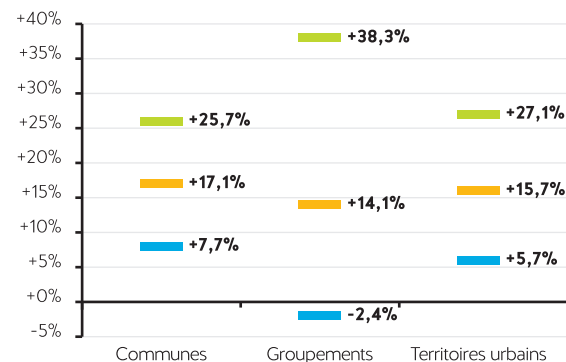
Parmi les 67 autres territoires (hors Ville de Paris) dans lesquels les investissements augmentent, 54 voient les communes membres et leur groupement afficher une progression simultanément.

Les dépenses d'équipement sont le principal facteur de croissance des investissements, avec une augmentation soutenue de 15,7 % ; elles atteignent 17,6 milliards d'euros.

La déclinaison par niveau de collectivités marque également des écarts dans les évolutions, ainsi qu'entre les territoires.

Ainsi, on observe qu'un groupement sur quatre présente une baisse de ses dépenses d'équipement supérieure à 2,4 % alors que, dans la même proportion, c'est une hausse d'au moins 38,3% qui est constatée.

Évolutions des dépenses d'équipement entre 2018 et 2019



Évolution moyenne

L'évolution des dépenses d'équipement d'1 collectivité sur 4 est :

Au-dessus de ...

En dessous de ...

Source : DGFIP 2018-2019, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

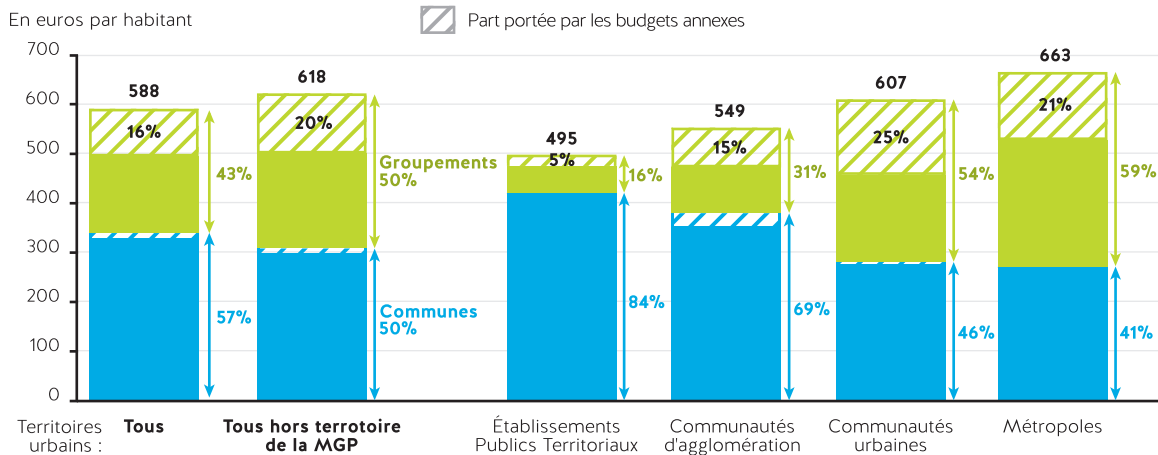
Le montant des dépenses d'équipement varie en fonction du type d'intercommunalité des territoires. Ainsi en moyenne, elles s'élèvent à 588 euros par habitant (618 euros par habitant hors territoire de la Métropole du Grand Paris), mais s'échelonnent de 495 euros par habitant pour les territoires des établissements publics territoriaux, à 663 euros par habitant pour ceux des métropoles.

La proportion de ces dépenses portée par les groupements varie également en fonction du type d'intercommunalité : les établissements publics territoriaux regroupent 16 % du total des équipements du territoire, alors que les métropoles en rassemblent 59 % (dont 21 % dans leurs budgets annexes).

Les subventions versées (1,7 milliard d'euros) enregistrent également une croissance marquée (+9,2 %). Elle s'observe sur les aides auprès des régions et départements (respectivement + 33,5 % et + 12,3 % par rapport à 2018), ainsi que sur celles à destination des Centres Communaux d'Action Sociale (+ 22,5%), ou les Caisses des écoles (montant multiplié par 4). Les personnes de droit privé et les autres établissements publics locaux complètent la liste des principaux bénéficiaires affichant une hausse de leurs subventions (+ 6,1 %).

¹ Pour rappel, toutes les évolutions sont données hors Ville de Paris.

Dépenses d'équipement en 2019 par type d'intercommunalité



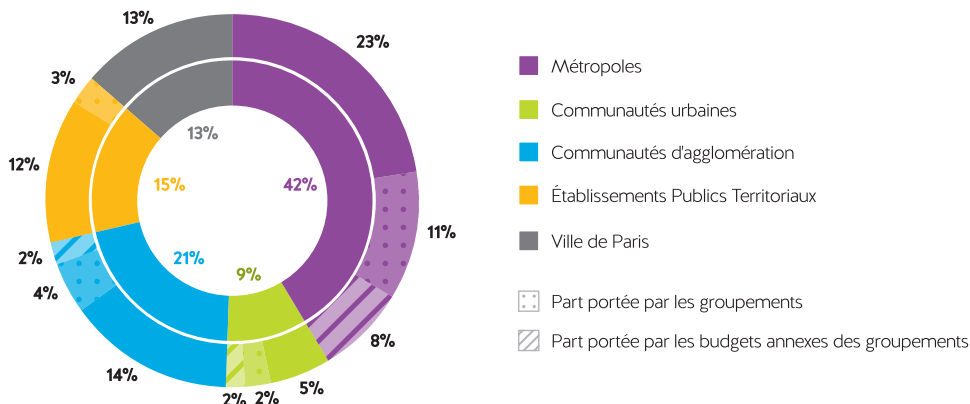
Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Des charges de fonctionnement qui évoluent au rythme de l'inflation

Les dépenses de fonctionnement, d'un niveau de 60,1 milliards d'euros, sont majoritairement portées par les communes (68 %, dont 13 % pour la Ville de Paris), contre 32 % pour les groupements (37 % hors Ville de Paris).

Par type d'intercommunalité, ce sont les territoires des métropoles qui regroupent la plus grande partie de ces dépenses (42 %). À noter que leurs budgets annexes représentent 8 % des dépenses de fonctionnement, contre un ratio de 13 % pour l'ensemble des collectivités de l'échantillon.

Répartition des dépenses de fonctionnement
Par type d'intercommunalité et entre communes et groupement

En termes d'évolution, les charges de fonctionnement, y compris budgets annexes, affichent une progression limitée de 1,2 %¹ par rapport à 2018. Elle s'inscrit parfaitement dans le contexte d'application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui limite la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Pour rappel, cette évolution était de - 0,1 % en 2018.

La tendance est donnée par les frais de personnel (+1,6 %) qui représentent 45 % du total des charges de fonctionnement. L'impact à la hausse des dépenses au titre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », dont les mesures avaient été reportées à 2019, explique une partie de cette évolution, modérée par la limitation des nouveaux effectifs.

¹ Pour rappel, toutes les évolutions sont données hors Ville de Paris.

Des variations opposées sont enregistrées sur les deux autres principales composantes des charges de fonctionnement :

- les charges à caractère général, 27 % du total, affichent une augmentation marquée de 4,0%. Elle est particulièrement visible du côté des groupements, et concerne les locations immobilières et mobilières (+ 5,3 %), ou les nettoyages de locaux (+ 5,4 %). Mais ce sont principalement les contrats de prestation de service, représentant un tiers des charges à caractère général, qui tirent la tendance (+11,7%), reflétant de nouveaux modes de gestion des compétences notamment en matière de transport, ainsi que l'évolution des prix dans certains secteurs (bâtiment et travaux publics en

particulier).

- À l'inverse, les subventions et participations versées, 19 % des charges de fonctionnement, affichent une baisse de 0,9 %, observée tant du côté des communes que du côté des groupements. L'essentiel de cette diminution est enregistrée sur les subventions aux personnes de droit privé (regroupant 29 % des subventions et participations versées), avec un repli de 6,6 %.

Enfin, les intérêts de la dette, 2 % des charges de fonctionnement, présentent un repli de 8,3 %, évolution plus marquée qu'en 2018 (- 5,1 %), toujours en lien avec des taux d'intérêt historiquement bas et un recours à l'endettement très faible ces deux dernières années.

Des recettes de fonctionnement en hausse de 1,9 %

Les recettes de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) représentent 91 % des ressources des territoires urbains en 2019, soit 71,7 milliards d'euros. Elles affichent une progression de 1,9 %¹ par rapport à 2018, avec pour moteur de croissance principal les recettes fiscales.

Une fiscalité portée par la revalorisation des bases

Les recettes fiscales (46,5 milliards d'euros) rassemblent 64 % des ressources courantes, et évoluent de + 2,7 % en 2019. Cette tendance est donnée par les taxes foncières (y compris la cotisation foncière des entreprises) et d'habitation en hausse de 2,4 %. La revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages de 2,2 %, soit l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre, explique principalement ce rythme. Ces taxes réunissent 68 % de la fiscalité. Leur décomposition est la suivante :

- 45 % de taxe d'habitation, qui enregistre une augmentation de 3,2 %, correspondant à la revalorisation forfaitaire des bases, augmentée d'un point en lien avec l'évolution physique, et à un recours au levier fiscal quasi nul. À noter qu'un quart du montant est pris en charge par l'État via des dégrèvements principalement au titre de la réforme TH.
- 40 % de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, dont la tendance est donnée par la revalorisation forfaitaire des bases: + 2,2 %.

- 15 % de cotisation foncière des entreprises, en évolution de + 0,7 %.

Les autres contributions directes affichent également une évolution positive : + 6,5 %. En effet, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), 3,3 milliards d'euros, est bien orientée (+ 7,1 %). La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), avec des montants respectifs de 367 et 176 millions d'euros, progressent de 2,8 % et 4,2 %.

Du côté de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui ont bénéficié d'une progression du nombre de transactions immobilières malgré des prix relativement élevés, atteignent 1,8 milliard d'euros en hausse de 8,8 %.

Le versement mobilité, perçu par 42 groupements (soit un de moins qu'en 2018), atteint 2,6 milliards d'euros en 2019. Il présente une hausse de 2,4 %, en tenant compte du changement de mode de gestion pour le groupement qui ne la recouvre plus ; l'évolution à champ constant est de + 4,9 %.

Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), 3,1 milliards d'euros, enregistre une diminution de 1,3 % en lien principalement avec la redéfinition des dépenses à prendre en compte pour déterminer le produit nécessaire à la couverture du service (article 23 de la Loi de Finances pour 2019).

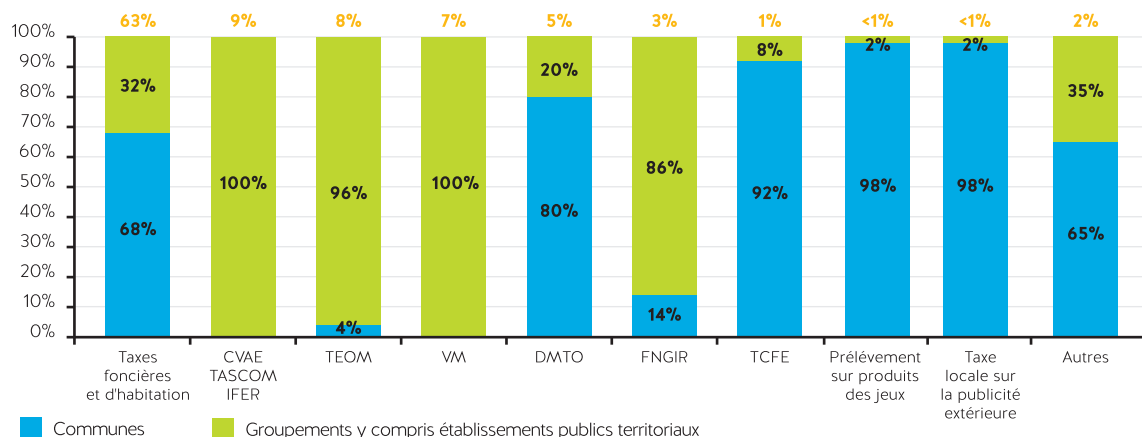
S'agissant des taxes perçues quasiment exclusivement par les communes, la taxe de consommation finale d'électricité (TCFE), d'un montant de 462 millions d'euros, enregistre une légère baisse (- 1,7 %), et les taxes sur les prélèvements des jeux et sur la publicité extérieure, respectivement 129 et 116 millions d'euros,

¹ Toutes les évolutions sont données hors Ville de Paris.

progressent de 4,2 % et 2,1 %. Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR, 1,3 milliard d'euros), et les fonds de péréquation (fonds de solidarité des communes de la région Île-de-

France – FSRIF, 297 millions d'euros et Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC, 337 millions d'euros), sont quasiment stables entre 2018 et 2019.

Poids des recettes fiscales par type de collectivités
Recettes triées par ordre décroissant de leur poids dans les recettes fiscales indiquées en jaune



Une croissance modérée des dotations

Deuxième poste des recettes courantes, les dotations et participations (21 %), affichent pour les territoires urbains une légère progression de 0,9 %.

La dotation globale de fonctionnement des communes représente 37 % des dotations totales et affiche une stabilité en 2019. Elle est majoritairement composée par la dotation forfaitaire (61 %), en baisse de 1,9 %, évolution compensée par les hausses des deux autres principales composantes: les dotations de solidarité urbaines et rurales, respectivement +4,3% et +5,5 %.

Du côté des groupements, la dotation globale de fonctionnement (31 % du total des dotations) se répartie entre la dotation de compensation (81 %) et la dotation d'intercommunalité (19 %) (voir encadré page suivante).

Cette dernière progresse de 3,9 %, alors que la dotation de compensation affiche une baisse de 2,5 %. Au total, dans les territoires urbains, la dotation globale de fonctionnement des intercommunalités présente une baisse de 1,3 %.

Enfin, les participations venant de l'État et des autres collectivités, 4 % des dotations, diminuent de 5,7 %. Ce sont celles provenant de l'État (41 % des participations) qui affichent une très forte baisse avec -15,1 %.

Dernier poste significatif des recettes de fonctionnement, les produits des services (11 %), sont en progression de 2,9 % en 2019.

Un peu moins d'un quart de ces ressources est constitué par la vente d'eau et la redevance d'assainissement collectif, qui affichent une hausse modérée de 1,9 %, proche de celle des redevances et droits de service à caractère culturel, social, périscolaires et scolaires (23 % des produits), en augmentation de 2,3 %.

La tendance à la hausse est portée par les droits de permis de stationnement et de location de la voie publique, ainsi que les redevances de stationnement et forfait post-stationnement. En effet, l'ensemble de ces recettes (10 % des produits des services) progresse de 30,1 %. La décentralisation du stationnement payant instaurée au 1^{er} janvier 2018 explique principalement cette forte évolution (voir Territoire urbains - Édition n°4, page 12).

À noter que les tarifs des transports (10 % des produits) progressent fortement en 2019 (+30,9%), principalement sous l'effet d'une modification des contrats de délégation de service public pour 6 groupements, leur permettant de percevoir directement les recettes tarifaires sur les transports.

La réforme de la dotation d'intercommunalité (article 250 de la loi de finances pour 2019)

Lecture : données nationales, les informations relatives aux territoires urbains sont en italique

Cette réforme conduit à une modification de l'affectation des montants. Les différentes enveloppes existant jusqu'alors par catégorie juridique sont remplacées par une unique enveloppe commune à toutes les catégories d'intercommunalités.

Un abondement pérenne, à hauteur de 30 millions d'euros par an, est désormais prévu pour l'ensemble des groupements.

De plus, la LFI 2019 a prévu que soient « réalimentés » au titre de 2018, les groupements qui avaient (notamment du fait de la contribution au redressement des finances publiques les années précédentes) une dotation d'intercommunalité nulle ou inférieure à 5 euros par habitant et dont le potentiel fiscal par habitant n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des GFP de la même catégorie.

En 2019, 8 groupements des territoires urbains ont bénéficié de ce mécanisme de réalimentation pour un montant total de 6,6 millions d'euros.

Il est également prévu des règles de garanties et de plafonnement. À compter de la troisième

année d'attribution de la dotation dans la même catégorie, les attributions en euros par habitant pourront varier d'une année sur l'autre dans une fourchette comprise entre 5 % à la baisse (pour les GFP de 3 années et plus) et 10 % à la hausse (sauf pour les GFP ayant changé de catégorie au 1^{er} janvier 2019 et les communautés de communes issues d'une création ex nihilo au 1^{er} janvier 2017 ; un abondement supplémentaire de 7 millions d'euros pour couvrir ce déplafonnement exceptionnel a été opéré en 2019). En 2019, environ 56 % des GFP enregistrent une hausse plafonnée à 10 % de leur attribution en euros par habitant, et 13 % une baisse plafonnée à 5 %.

Pour les territoires urbains, 11 groupements enregistrent la baisse plafonnée, et 10 la hausse de 10 % (soit respectivement 16 % et 14 % des groupements, hors territoire de la MGP).

Il est à noter que les différents accroissements sont financés par une minoration de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation des intercommunalités).

61 % des investissements financés par les ressources propres

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses de fonctionnement et ayant une croissance également plus importante, leur solde, l'épargne brute, affiche une évolution à la hausse de 5,2 %, et atteint 11,7 milliards d'euros. Elle est constituée à 52 % par les communes et 48 % par les groupements.

À noter que derrière cette tendance positive, on observe une diminution de l'épargne brute pour 28 territoires urbains.

Cette épargne étant utilisée au remboursement des annuités en capital de la dette, ce sont 7,0 milliards d'euros qui sont ainsi financés. La somme restante, l'épargne nette, s'élève alors à 4,6 milliards d'euros. Elle permet de couvrir 25 % des dépenses d'investissement.

Une forte croissance des aides à l'investissement

Les recettes d'investissement, 7,3 milliards d'euros, sont en nette progression en 2019 (+ 5,1 %). Cette tendance s'explique principalement par la croissance des investissements depuis 2017, qui a un impact direct sur les dotations (2,4 milliards d'euros, + 6,7%), notamment via le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En effet, cette ressource, qui représente 72 % des dotations d'investissement et se calcule sur certaines dépenses d'équipement effectuées sur l'exercice budgétaire en cours ou lors des deux précédents, enregistre une augmentation de 6,0 %.

Les subventions d'investissement, elles aussi principalement liées à l'évolution des dépenses, sont très bien orientées avec + 13,4 % de hausse, à un niveau de 2,7 milliards d'euros.

Le soutien des collectivités locales est en effet plus marqué cette année, ainsi que celui de l'État et de l'Europe, le tout composant 74 % des subventions :

- les départements ont contribué aux investissements des territoires urbains à hauteur de 25 % des aides totales, pour un montant en progression de 32,2 %,
- le soutien des régions, 14 % du total, est en hausse de 4,3 %,
- l'État a subventionné les territoires urbains à hauteur de 831 millions d'euros, en évolution de + 9,1 %,
- enfin, les fonds européens et autres établissements publics locaux, 4 % des contributions, affichent une participation en très forte hausse (+ 59,2 %).

En tendance inverse, les amendes de radars et police s'élèvent en 2019 à 198 millions d'euros. Elles affichent une forte baisse par rapport à 2018 (- 22,2%) directement en lien avec la décentralisation du stationnement payant instaurée au 1^{er} janvier 2018, à la suite de laquelle les redevances de stationnement et de post stationnement nouvellement créées se substituent pour partie aux droits de stationnement et amendes de police. Pour cette 2^{ème} année de mise en place, les deux nouvelles ressources progressent fortement (voir partie sur les recettes de fonctionnement).

Enfin, les cessions d'immobilisation, ressources rattachées aux recettes d'investissement, connaissent une baisse de 4,3 % pour atteindre 1,7 milliard d'euros.

L'ensemble des recettes d'investissement couvrent 36 % des charges d'investissement.

Une très légère augmentation de l'encours de dette

Pour compléter le financement des investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 7,0 milliards d'euros (6,6 milliards d'euros hors la Ville de Paris) est enregistré. Il est en nette progression par rapport à 2018 (+ 17,0 %), en lien direct avec l'évolution des interventions en matière d'investissement.

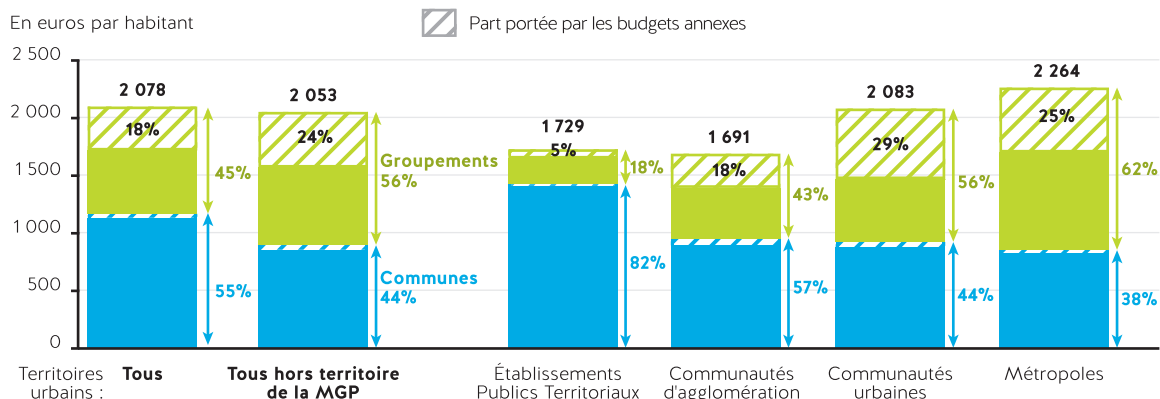
Ce recours à l'emprunt ayant été supérieur aux remboursements de dette, une légère progression de l'encours de dette est enregistrée en 2019 : + 0,3 % à un niveau de 62,2 milliards d'euros, soit 2 078 euros par habitant (2 053 hors territoire de la Métropole du Grand Paris). Il représente 88 % des recettes de fonctionnement (hors Ville de Paris), soit un point de moins qu'en 2018.

Ce niveau d'ensemble cache cependant des situations contrastées, la dette variant de 477 euros par habitant dans les territoires où l'intercommunalité est récente, à 4 157 euros par habitant pour des territoires plus anciens. À noter que les territoires des métropoles présentent le montant moyen le plus important avec 2 264 euros par habitant (soit 45 % du montant d'encours de dette total).

En cohérence avec une structure budgétaire relative plus tournée vers l'investissement pour les groupements, il est porté en moyenne à 44 % par les communes et 56 % par les groupements (hors territoire de la Métropole du Grand Paris), soit un point de plus pour les groupements qu'en 2018.

Ce poids prédominant des groupements s'observe en particulier sur les communautés urbaines (dans les mêmes proportions que la moyenne), et dans les métropoles, pour lesquelles les intercommunalités rassemblent 62 % de l'encours de dette, dont 25 % dans leurs budgets annexes.

Encours de dette en 2019 par type d'intercommunalité



Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

À noter qu'une analyse détaillée de l'encours de dette est faite dans la partie « Impact 2020 pour les territoires urbains » en page 16

Un appel à la trésorerie en 2019

Les moyens de financement analysés couvrant 96 % du financement des dépenses d'investissement, une ponction sur la trésorerie est observée, conduisant cette dernière à un niveau de 12,1 milliards d'euros en 2019 soit 405 euros par habitant (431 euros par habitant hors territoire de la Métropole du Grand Paris). Après le résultat positif de l'exercice 2018

amenant à un abondement de la trésorerie, le niveau de 2017 est retrouvé.

Rapportée aux dépenses totales, la trésorerie représente 61 jours de dépenses (hors territoire de la Métropole du Grand Paris). Les territoires des communautés urbaines et d'agglomération sont en moyenne à un résultat de 71 jours, ceux des établissements publics territoriaux de 63 jours, et les territoires des métropoles de 54 jours.

Les territoires urbains d'outre-mer

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et annexes)

Les finances consolidées des communes et groupements d'outre-mer

	2018	2019	évol%		2018	2019	évol%
Recettes de fonctionnement (1)	1,63	1,65	+1,5%	Dépenses de fonctionnement (2)	1,47	1,51	+2,7%
Produits des services	0,08	0,08	-3,2%	Charges à caractère général	0,38	0,40	+2,8%
Recettes fiscales	1,19	1,21	+2,1%	Charges de personnel	0,79	0,80	+1,5%
Dotations et participations	0,31	0,32	+0,9%	Subventions & participations*	0,24	0,25	+6,2%
Autres recettes	0,04	0,04	+0,1%	Frais financiers	0,03	0,03	-4,8%
				Autres dépenses	0,02	0,03	+14,7%
Épargne brute (1)-(2)	0,16	0,15	-8,9%				
Recettes d'investissement	0,17	0,20	+23,0%	Dépenses d'investissement	0,34	0,40	+18,2%
Dotations et fonds divers	0,06	0,05	-4,0%	Dépenses d'équipement	0,29	0,37	+25,2%
Subventions reçues	0,07	0,09	+29,6%	Subventions versées	0,03	0,02	ns
Autres recettes	0,04	0,06	ns	Autres dépenses	0,01	0,02	+19,5%
Flux net de dette	+0,05	+0,03	-	Encours de dette au 31/12	1,43	1,45	+1,9%
Résultat de l'exercice	+0,04	-0,02	-	Trésorerie au 31/12	0,19	0,17	-6,8%

* Subventions, contingents et participations obligatoires

Données consolidées, retraitées des flux croisés entre budgets principaux et budgets annexes

Sources : traitement La Banque Postale Collectivités Locales à partir des balances comptables 2018 et 2019 fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Périmètre : les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres

En 2019, le budget total des territoires urbains d'outre-mer, c'est-à-dire les 4 communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres, s'élève à 1,9 milliard d'euros, en augmentation de 5,6 % par rapport à 2018.

Après la forte baisse liée au transfert de la compétence transport de l'un des groupements vers un syndicat en 2018, les charges de fonctionnement retrouvent un rythme modéré de + 2,7 %. Il résulte essentiellement d'une hausse limitée des charges de personnel (+ 1,5 %, 53 % du total), et d'une croissance plus marquée des charges à caractère général et des subventions et participations versées (respectivement + 2,8 % et + 6,2 %).

Les dépenses d'investissement affichent une progression importante de 18,2 %, reflet des efforts d'équipement

(+25,2%) habituels en fin de mandat.

Les ressources totales des territoires d'outre-mer qui ont permis de financer ces interventions s'élèvent à 1,9 milliard d'euros. Il s'agit des recettes de fonctionnement (88 % du total), en hausse de 1,5 %, composées majoritairement par les recettes fiscales, en progression de 2,1 %.

En lien avec la croissance des équipements, les recettes d'investissement (11 % des recettes), affichent une évolution de + 23,0 %.

Pour compléter le financement, on observe un léger recours à l'endettement, conduisant à une augmentation de l'encours de dette de 1,9 %, pour atteindre un montant de 1,5 milliard d'euros.

Enfin, une faible ponction sur la trésorerie de 24 millions d'euros permet d'équilibrer l'exercice 2019.

Les particularités des territoires urbains face à la crise sanitaire

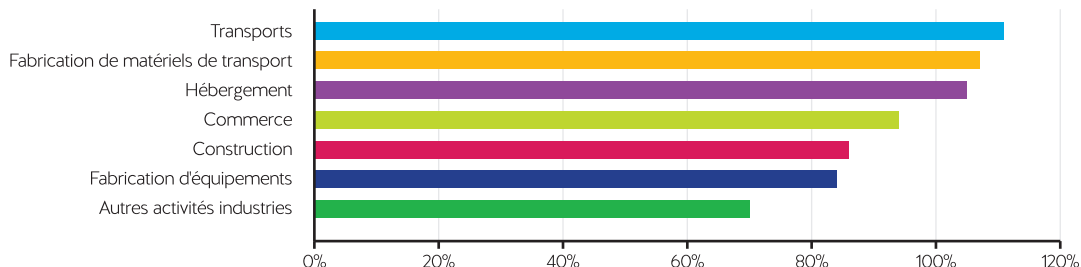
Le poids relatif de différents secteurs d'activité dans les territoires urbains

Plusieurs secteurs d'activité ont été touchés par la

crise sanitaire et le seront encore dans les mois, voire les années à venir.

Dans son « Point de conjoncture » du 8 juillet 2020, l'Insee mentionne les secteurs concernés par les pertes d'activités au deuxième trimestre 2020.

Poids des secteurs représentés dans les territoires urbains rapportés aux poids nationaux



Source : données Insee. Détails des secteurs page 16

Clé de lecture : les emplois du secteur de l'hébergement et de la restauration représentent 4,5 % des postes des territoires urbains. Ce ratio est de 4,2 % au niveau national, soit, pour les territoires urbains, un poids relatif représenté sur le graphique de 105 %

Les emplois dans ces 7 secteurs (étudiés en nombre de postes) représentent 33 % des postes toutes activités confondues pour les territoires urbains, contre 37 % pour la moyenne nationale.

La répartition fait ressortir certaines spécificités :

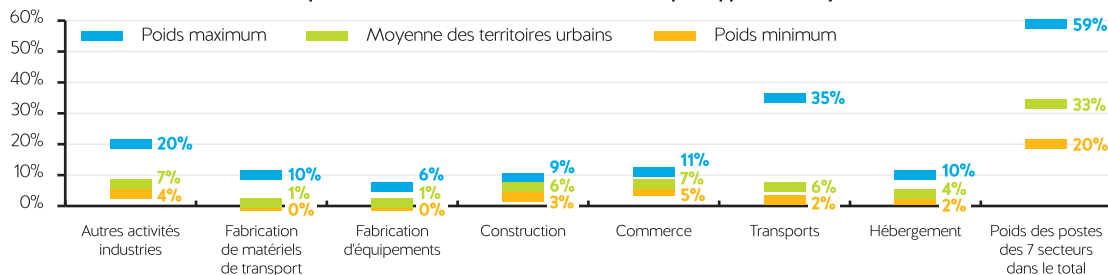
- les territoires urbains comprennent proportionnellement plus de postes dans les secteurs des transports, de la fabrication de matériels de transport et de l'hébergement et la restauration (poids relatif supérieur à 100 %)
- a contrario, ils sont moins présents dans ceux de la construction, de la fabrication d'équipements et dans l'industrie (hors fabrication d'équipements

et de matériels de transport) par rapport aux ratios nationaux.

Individuellement, les territoires urbains présentent des profils très divers. En observant la proportion maximum de chaque secteur, il en résulte que 5 d'entre eux peuvent avoir une part significative dans au moins un territoire : 3 secteurs représentent 10 % ou plus des postes d'un territoire urbain, les autres activités de l'industrie jusqu'à 20 % et jusqu'à 35 % des postes pour les transports et l'entreposage. Au total, ces 7 secteurs cumulés représentent de 20 % à 59 % des postes en fonction du territoire urbain.

Répartition des postes par secteur d'activité

Dispersions individuelles des territoires urbains par rapport à la moyenne



Source Insee. Détails des secteurs page 16

Clé de lecture : ratio de la moyenne des territoires urbains = nombre de postes du secteur / nombre de postes tous secteurs confondus dans les territoires urbains.

Détails des secteurs :

Secteurs	Détails des secteurs de l'INSEE
Autres activités industrielles	Industries extractives
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
	Travail du bois, industries du papier et imprimerie
	Cokéfaction et raffinage
	Industrie chimique
	Industrie pharmaceutique
	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
Fabrication de matériels de transport	Fabrication de matériels de transport
Fabrication d'équipements	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
	Fabrication d'équipements électriques
	Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)
Construction	Construction
Commerce	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Transports	Transports et entreposage
Hébergement	Hébergement et restauration

Zoom sur les secteurs du transport, de la fabrication de matériels de transport et de l'hébergement et la restauration

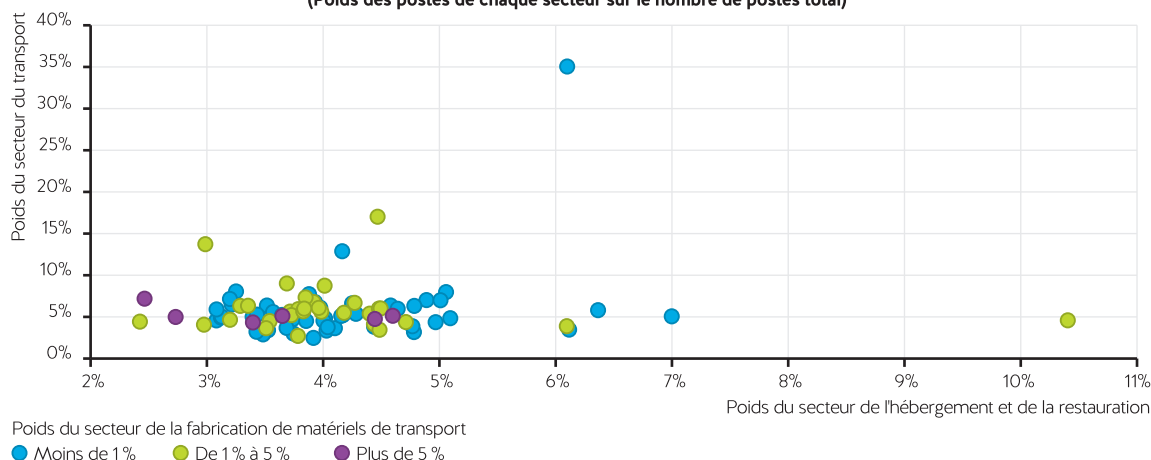
Ces 3 activités observées comme étant proportionnellement plus présentes sur les territoires urbains représentent en moyenne 12 % de leurs postes en cumulé.

Individuellement, les territoires urbains sont plus ou

moins concernés par l'un ou l'autre de ces secteurs, et pour 32 territoires, l'agrégation des postes de deux activités sur les trois conduit à un taux minimum de 10 % des postes totaux.

Mais certains territoires sont plus impactés par ces activités directement liées à la vie économique et à la consommation, qui peuvent représenter jusqu'à 42 % des postes.

Positionnement des territoires urbains selon 3 secteurs d'activité
(Poids des postes de chaque secteur sur le nombre de postes total)



Analyse des disparités financières entre les territoires urbains

À la suite de la crise sanitaire de 2020, plusieurs ressources devraient voir leur montant diminuer, en lien direct avec la récession économique.

Recettes impactées par la crise par année et niveau de collectivités locales

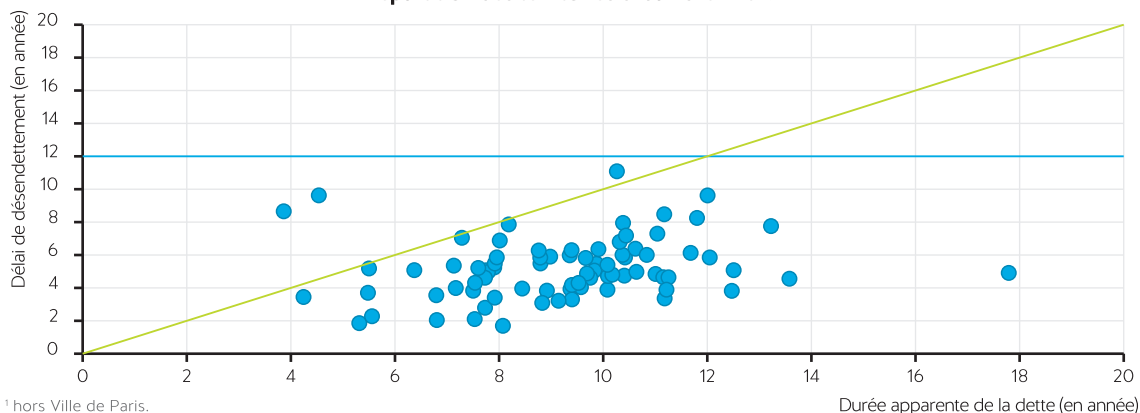
Communes/EPCI	2020	2021	2022	2023	2024
Achats	■				
Subventions aux organismes partenaires	■				
Recettes tarifaires	■				
Produits du domaine	■				
Foncier bâti		■			
CFE	■	■	■		
CVAE		■	■	■	
TVA		■	■	■	
TASCOM	■	■	■		
Taxe additionnelle aux droits de mutation	■	■	■		
Taxe d'aménagement	■	■			
Taxe sur l'électricité	■	■			
Taxe de séjour	■	■			
Taxe sur les remontées mécaniques	■	■			
Produit des jeux	■	■			
Redevance des mines			■		
DGF - Dotation forfaitaire		■	■	■	■
DGF - Dotations de péréquation		■	■	■	■
DGF - Dotation d'intercommunalité			■	■	■
FPIC			■	■	■
FSRIF	■	■	■	■	■

Source : Accès Territoires « Collectivités locales et COVID-19, de la gestion de crise à la relance économique », La Banque Postale Collectivités Locales, hors-série, juillet 2020

Pour absorber les impacts à la baisse de ces ressources, les collectivités doivent connaître une situation financière suffisamment saine. L'épargne brute (hors cessions d'immobilisation)

et l'encours de dette 2019 des territoires urbains, rapprochés des diverses ressources ciblées comme fragilisées par la crise, permettent de mettre en lumière les points d'attention sur l'échantillon.

Répartition des territoires urbains¹ en 2019



¹ hors Ville de Paris.

Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

Données consolidées entre budgets principaux et annexes (dont budgets transports le cas échéant) et entre le groupement et les communes membres.

Le graphique ci-dessus traduit synthétiquement et sommairement la situation financière des territoires au regard de deux indicateurs : équilibre annuel sur la dette (les points situés sous la diagonale correspondent aux territoires dont l'épargne nette est positive sur l'exercice) et solvabilité (les points

situés sous l'horizontale sont ceux des territoires où le délai de désendettement est inférieur à la limite prudentielle fixée à 12 ans par l'État).

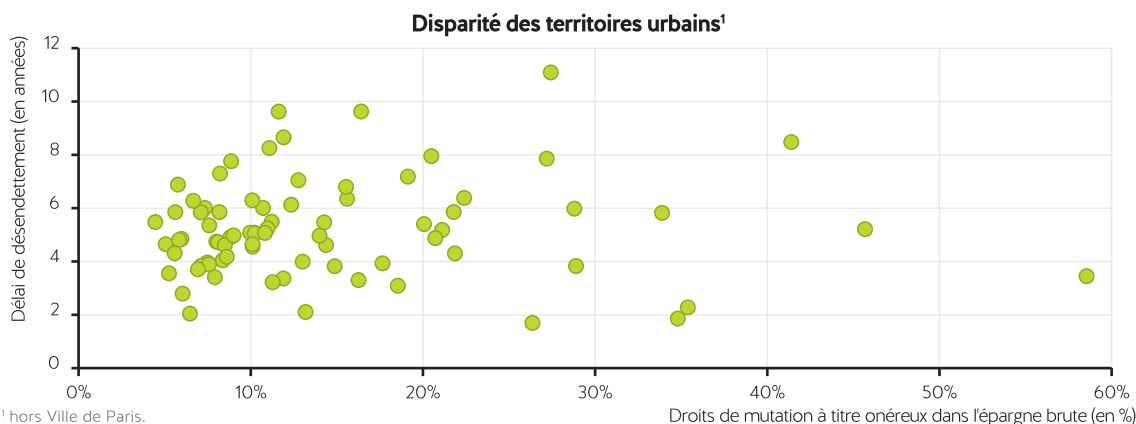
Pour information, l'encours de dette des territoires urbains s'échelonne de 477 à 4 157 euros par habitant, soit un rapport de 1 à plus de 8.

La situation des territoires urbains telle que présentée ci-dessus constitue un élément significatif (même s'il n'est bien sûr pas le seul) pour analyser le niveau d'exposition aux impacts de la crise sur la section de fonctionnement (en particulier les recettes) et notamment sur le niveau à venir de

leur autofinancement, désormais moins facilement modulable par le biais du levier fiscal.

Associé au poids des recettes impactées par la crise, le délai de désendettement permet de mettre en avant la sensibilité des territoires à ces impacts.

Sensibilité à une évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux



¹ hors Ville de Paris.

Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

Données consolidées entre budgets principaux et annexes (dont budgets transports le cas échéant) et entre le groupement et les communes membres.

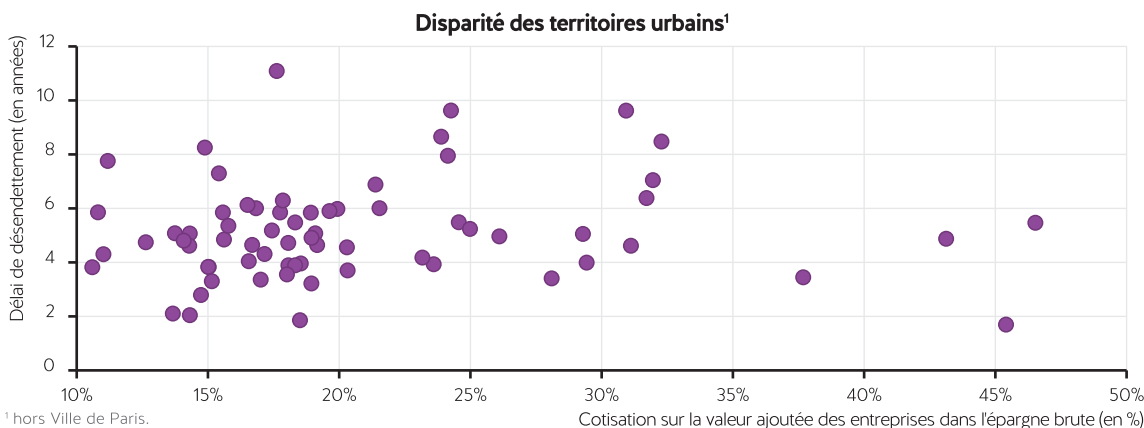
Les recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation à titres onéreux (DMTO) sont une ressource importante des collectivités de l'échantillon (1,8 milliard d'euros - 3,4 milliards d'euros y compris la Ville de Paris) : 88 % des communes en perçoivent et le poids dans l'épargne est supérieur à 20 % pour 3 communes sur 5 et même supérieur à 70 % pour 3 sur 20.

Au niveau des territoires, le poids moyen dans

l'épargne est de 17 %, mais peut aller jusqu'à 59 %.

18 territoires ont un taux supérieur à 20 %, et le délai moyen de désendettement qui leur est associé s'élève à 5 années. Ainsi, les territoires les plus touchés présentent des éléments financiers plutôt sains qui pourraient leur permettre, avec le soutien des collectivités membres, de faire face à la dégradation de cette ressource.

Sensibilité à une variation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



¹ hors Ville de Paris.

Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

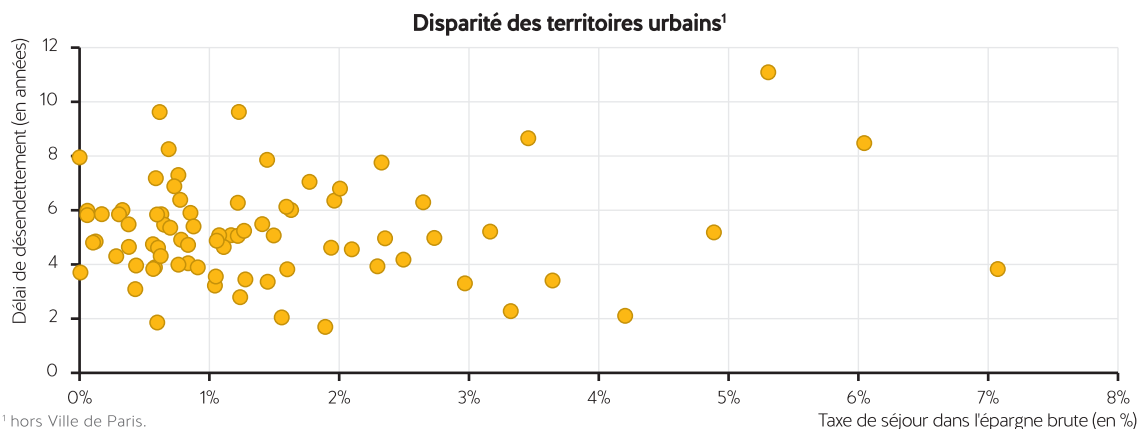
Données consolidées entre budgets principaux et annexes (dont budgets transports le cas échéant) et entre le groupement et les communes membres.

Tous les territoires urbains collectent la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, recette quasiment exclusivement à destination des groupements (seul un territoire urbain est à fiscalité additionnelle). D'un montant de 2,0 milliards d'euros (2,5 milliards d'euros¹ y compris la Ville de Paris), elle présente une dispersion importante : de 11 % à 47 % de l'épargne brute de ces territoires.

Le poids minimum enregistré suffit donc pour affecter les finances des collectivités, mais

rapporté aux seuls groupements collecteurs, il est encore plus significatif : de 20 % à plus de 300 % (8 groupements ont un ratio supérieur à 100 %). L'impact d'une baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pourra ainsi être perçu dans chacun des territoires urbains, avec de plus lourdes conséquences financières pour ceux sur lesquels les secteurs d'activité sont particulièrement touchés (cf. page 15 l'analyse des secteurs d'activité).

Sensibilité aux fluctuations de la taxe de séjour



¹ hors Ville de Paris.

Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale

Données consolidées entre budgets principaux et annexes (dont budgets transports le cas échéant) et entre le groupement et les communes membres.

La taxe de séjour est collectée dans les territoires urbains par 320 collectivités : 69 groupements et 251 communes pour un montant total de 167 millions d'euros (273 millions d'euros y compris Ville de Paris).

Elle représente jusqu'à 7,1 % de leur épargne brute, pour une moyenne de 2,7 %. Seuls 3 territoires urbains ont une proportion de cette ressource supérieure à 5 %, mais ce critère analysé par

collectivité se vérifie dans 75 d'entre elles, soit 23 % des percepteurs.

Les territoires urbains sont donc relativement protégés dans leur globalité face à une variation de cette ressource, les collectivités les plus touchées étant regroupées avec d'autres moins impactées (le groupement ou d'autres communes). Mais, individuellement, les conséquences peuvent être très marquées.

Incidences de la crise sanitaire sur le versement mobilité

Le versement mobilité (VM), représentant plus de 6 % des recettes fiscales des territoires urbains, est dédié au financement des transports publics urbains et est donc largement concentré dans ceux-ci. Cette recette est tout particulièrement impactée par la crise sanitaire, et ce dès 2020. Conjugée à une chute des recettes tarifaires, et sachant que les deux produits (VM + recettes tarifaires) constituent à eux seuls plus de la moitié des ressources budgétaires des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), ces dernières risquent de voir leurs équilibres financiers gravement impactés en 2020 et leur

capacité d'investissement mises en péril dès 2021.

À noter que, à ce stade, plusieurs difficultés méthodologiques se conjuguent pour rendre délicate une mesure de l'impact moyen. D'une part, parce que l'organisation institutionnelle est disparate : AOM ayant statut de syndicat mixte, AOM gérée au travers d'un budget annexe de groupement, ... (cf. édition n°4 page 14 « les interventions des syndicats »). D'autre part, car d'une année sur l'autre les contrats de délégations de service public évoluent, ce qui impacte la structure des recettes des AOM (cf. page 12).

¹ À ce montant s'ajoute 1,2 milliard d'euros perçu directement par la Métropole du Grand Paris.

Les territoires urbains* en quelques chiffres

<p>80 territoires urbains, rassemblant (près de) 30 millions d'habitants</p>	<p>Dans les territoires urbains, 2 681 €/hab. d'interventions pour les communes et les groupements, contre 1 102 €/hab. pour les départements et 505 €/hab. pour les régions</p>
<p>Dans les métropoles, des dépenses portées en moyenne à 51 % par les budgets communaux et à 49 % par les budgets intercommunaux</p>	<p>Une évolution des dépenses de fonctionnement égale à 1,2 %, y compris les budgets annexes</p>
<p>Des dépenses d'investissement en hausse de 15 %, sans pour autant permettre d'atteindre le niveau global du mandat précédent</p>	<p>Illustration des impacts prévisionnels de la crise sanitaire : dans 8 groupements, le produit de la CVAE est supérieur à 100 % de l'épargne brute 2019</p>

* Consolidation entre les groupements et leurs communes membres, budgets principaux et annexes, hors territoires urbains d'outre-mer.

Sont considérés en tant que territoires urbains, les territoires des métropoles, des communautés urbaines et des communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants.



La Banque Postale Collectivités Locales

Société Anonyme au capital de 100 000 euros

Siège social : 115 rue de Sèvres 75006 Paris

792 665 572 RCS Paris

labanquepostale.fr/collectivites.html

Direction des études - etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr

France urbaine

22, rue Joubert

75009 PARIS

France

www.franceurbaine.org

franceurbaine@franceurbaine.org